

CHAMPIONNAT DU MAROC PAR EQUIPES MIXTES

SAISON 2011/2012

La présente circulaire a pour objet de présenter les grandes lignes de la nouvelle formule du Championnat du Maroc par équipes mixtes ainsi que les modalités d'organisation de cette compétition.

I-Règles générales

A-Formule

Le championnat du Maroc par équipes mixtes au titre de la saison sportive 2011/2012 est ouvert à tous les clubs affiliés à la Fédération Royale Marocaine de Tennis et en situation régulière vis-à-vis de cette dernière pour l'année en cours.

Chaque club peut présenter une ou deux équipes composées de ses meilleurs joueurs et joueuses.

Cette épreuve annule et remplace l'ancienne formule du Championnat du Maroc par équipes mixtes des 4^{ème}, 3^{ème} séries et 2^{ème} et 1^{ère} séries.

Chaque rencontre sera composée de :

* 1^{ère} et 2^{ème} division : 7 simples et 2 doubles:

- 4 simples Messieurs
- 3 simples Dames
- 1 double Messieurs
- 1 Double Dames

Les parties sont disputées dans l'ordre suivant :

9 h 30	Simple Messieurs n° 4	Simple Messieurs n° 3	Simple Dames n° 3	Simple Dames n° 2
suivi de	Simple Messieurs n° 2	Simple Messieurs n° 1		Simple Dames n° 1
suivi de	2 Doubles			

* 3^{ème} division : 5 simples et 2 doubles:

- 3 simples Messieurs
- 2 simples Dames
- 1 double Messieurs
- 1 Double Dames

Les parties sont disputées dans l'ordre suivant :

9 h 30	Simple Messieurs n° 3	Simple Messieurs n° 2	Simple Dames n° 2
suivi de	Simple Messieurs n° 1		Simple Dames n° 1
suivi de	2 Doubles		

B- Organisation et calendrier

1- Organisation

Le championnat se déroulera par divisions. Le nombre d'équipes par division sera décidé lors de la réunion prévue pour le tirage au sort qui aura lieu **le Mardi 24 Janvier 2012 à 10h30** au siège de la FRMT.

2- Calendrier :

Le championnat débutera à partir du **28 Janvier 2012**.

II- Dispositions réglementaires et administratives

A- Inscriptions

L'engagement et la composition des équipes doivent parvenir à la FRMT avant le **Vendredi 20 Janvier 2012**.

Les droits d'inscription sont fixés à 1000,00 dh par équipe. Le règlement se fera soit par chèque libellé au nom de la FRMT et accompagnant impérativement la demande d'inscription soit par virement bancaire à : Société Générale Marocaine des Banques, agence Beauséjour-CASABLANCA-compte n° 022780000135000500149574.

Le dossier d'inscription devra comporter pour chacun des joueurs constituant l'équipe représentative d'un club :

- Son nom et prénom
- Sa date de naissance
- Le justificatif du paiement de sa licence
- Son classement officiel au titre de la même saison.

B-Délais de qualification des joueurs :

Les licences des joueurs faisant partie des équipes participant dans le cadre de ce championnat devront être **impérativement enregistrées et validées** par les clubs auprès de la FRMT au plus tard le **Vendredi 20 Janvier 2012** délai de rigueur.

C-Joueuses ou joueurs ressortissants d'un pays étranger :

Leur participation est limitée à 1 joueuse ou 1 joueur par équipe
Sa qualification doit obéir aux mêmes règles que ci-dessus.

Un classement d'assimilation pourra être donné par la Commission des Compétitions Nationales et Classement de la FRMT à tout joueur étranger résidant au Maroc depuis moins de 6 mois et pouvant justifier d'un classement établi par la Fédération de Tennis de son pays d'origine.

La demande d'assimilation devra être présentée à la FRMT en même temps que le dossier de l'engagement des équipes.

Les étrangers résidants depuis plus de 6 mois ne sont pas soumis à ces conditions.

N.B : Les Juge-arbitres ne peuvent en aucun cas donner une assimilation.

D- Règles de qualification

La qualification d'un joueur est acquise pour une saison sportive allant du 1^{er} Octobre au 30 Septembre de l'année suivante.

Un joueur est qualifié pour représenter un club en championnat du Maroc par équipes mixtes lorsqu'il remplit les conditions suivantes :

- 1- S'il a une licence dans ce club pour la saison concernée.
- 2- S'il a joué avec ce même club l'année précédente dans une compétition par équipe.
- 3- S'il a obtenu l'accord de mutation ou de prêt de la part d'un autre club.

N.B : Tout joueur ou joueuse ayant représenté un club dans le cadre du Championnat du Maroc par équipes des jeunes pour la saison en cours ne pourra participer avec un autre club au Championnat du Maroc par équipes mixtes durant cette saison. Une exception sera faite pour les 2èmes séries dames et messieurs en adressant un formulaire de prêt à la FRMT.

E-Transferts :

Le nombre de transfert sera limité à 1 par équipe. Le transfert correspondra à 1 mutation ou 1 prêt.

1) Mutation d'un joueur

Tout joueur ayant participé à une épreuve par équipes dans un club au cours d'une année sportive ne peut participer l'année sportive suivante avec un autre club qu'après avoir déposé une demande de mutation dûment remplie par le nouveau club au siège de la FRMT avant le **Vendredi 20 Janvier 2012.**

La mutation d'un joueur est accordée une fois l'une des conditions suivantes remplie :

- Avoir un avis favorable de la part du Président du club d'origine.
- En cas d'avis défavorable, le joueur doit en aviser la Commission des Compétitions nationales et classement de la FRMT, et s'abstenir à partir de cette date pendant une année sportive de toutes compétitions officielles par équipes, pour prétendre à la mutation automatique la saison suivante.

-Fournir un certificat de résidence et un certificat de scolarité dans le cas d'un changement de ville.

2) Prêt

Si un joueur quitte le club d'origine après autorisation vers un autre club pour une saison, celui-ci peut réintégrer son club d'origine automatiquement. La demande de prêt doit être déposée à la FRMT avant le **Vendredi 20 Janvier 2012.**

N.B : au delà d'une année, le prêt se transforme en mutation.

F- Arbitrage :

La désignation des arbitres et des Juge-arbitres sera effectuée par la Commission d'arbitrage de la FRMT.